

**Motion votée par le Conseil de la faculté des Humanités
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Le Conseil de la faculté des Humanités, réuni le 19 novembre 2018, tient à faire part de son inquiétude et de son incompréhension au sujet de la réduction drastique des recrutements envisagée pour l'année 2019 — qu'on l'appelle « année blanche » ou autrement.

La décision de faire des économies sur la masse salariale pour compenser des dérapages budgétaires (qui ne sont pas imputables à l'ex-université Lille SHS) ne peut avoir — en plus du signal très négatif envoyé à la toute nouvelle communauté universitaire — que des conséquences graves, sinon désastreuses, pour le potentiel académique et scientifique de l'établissement, comme le rapport de l'IGAENER de l'été dernier l'avait d'ailleurs déjà pointé.

Cette décision est en outre venue contredire les annonces faites dans diverses réunions où il avait été suggéré que certains postes vacants seraient ouverts au recrutement en 2019. Et elle n'est même pas insérée dans une perspective à moyen-terme qui permettrait de la comprendre et de savoir à quoi s'attendre pour les années suivantes. Devrons-nous à nouveau faire remonter des demandes de postes d'enseignants-chercheurs et engager un « dialogue de gestion » à leur sujet pour apprendre finalement et brutalement que c'était en pure perte ?

Cette mesure est enfin et surtout triplement injuste. Tout d'abord, elle est particulièrement choquante et préjudiciable pour les personnels de l'ex-université Lille SHS, dont le budget était à l'équilibre avant la fusion. Ensuite, de quel droit cette mesure revient-elle sur les engagements votés par le Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2017 ? Enfin, elle ne tient aucun compte des disparités entre les composantes en matière de taux d'encadrement. On comprendra qu'au moment où la faculté des Humanités s'engage elle-même dans un processus de fusion avec une autre faculté, elle ait besoin d'être certaine que toutes les décisions sont prises à la fois dans le respect des règles de collégialité, dans un esprit d'équité et dans l'intérêt de la communauté académique.